

Nombre de membres

En exercice :15

Présents :10

Absents :5

Pouvoirs :3

Pour :12

Contre :0

Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation :

3 mars 2023

Date de la publication et d'affichage de la délibération :

23 mars 2023

.....
Séance du 21 mars 2023
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, CELINE COADOUR, AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MARYVONNE BLONDEAU

Étaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER, MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à MICKAEL BERNARD, GILDAS QUIVIGER à ISABELLE LEJEUNE

Secrétaire de séance : STEPHANE L'HELGOUALCH

Délibération N°2023/001

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LEJEUNE Isabelle, Maire-Adjointe, délibérant sur les comptes administratifs 2022 dressés par Monsieur Frédéric DRELON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, lui donne acte de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LOTISSEMENT PARK AN ESKOP

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021	16 996,25€			9 746,22€
Opérations de l'exercice	0	0	0,09€	0
Totaux	16 996,25€	0		9 746,13€
Résultat de clôture		0		9 746,13€
Restes à réaliser	0	0		
Totaux cumulés	16 996,25€	0		9 746,13€
Résultats définitifs	16 996,25€			9 746,13€

Vote: Unanimité

COMMUNE

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		160 371,71 €		
Opérations de l'exercice	431 447,25 €	530 479,88 €	805 964,72 €	1 062 071,97 €
Totaux	431 447,25 €	690 851,59 €	805 964,72 €	1 062 071,97 €
Résultat de clôture		259 404,34 €		256 107,25 €
Restes à réaliser	169 566,10 €	54 709,97 €		
Totaux cumulés	601 013,35 €	745 561,56 €	805 964,72 €	1 062 071,97 €
Résultats définitifs		144 548,21 €		256 107,25 €

Vote: Unanimité

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 21 mars 2023

Le Maire

Frédéric DREBON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



Nombre de membres
En exercice :15
Présents :10
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :13
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation :

3 mars 2023

Date de la publication et d'affichage de la délibération :

23 mars 2023

.....
Séance du 21 mars 2023
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, CELINE COADOUR, AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MARYVONNE BLONDEAU

Étaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER, MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à MICKAEL BERNARD, GILDAS QUIVIGER à ISABELLE LEJEUNE

Secrétaire de séance : STEPHANE L'HELGOUALCH

Délibération N°2023/002

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DRELON, Maire de SAINT-SÉGAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote: Unanimité

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 21 mars 2023

Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



Nombre de membres
En exercice :15
Présents :10
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :13
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation :

3 mars 2023

Date de la publication et d'affichage de la
délibération :

23 mars 2023

.....
Séance du 21 mars 2023
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, CELINE COADOUR, AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MARYVONNE BLONDEAU

Etaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER, MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à MICKAEL BERNARD, GILDAS QUIVIGER à ISABELLE LEJEUNE

Secrétaire de séance : STEPHANE L'HELGOUALCH

Délibération N°2023/003

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat 2022	Solde R.A.R.	Chiffres à prendre en compte
INVESTISSEMENT	259 404,34€	-114 856,13€	144 548,21 €
FONCTIONNEMENT	256 107,25€		256 107,25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement –déficit- de la section d'investissement),

décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 1068

200 000,00€

Report en Fonctionnement (002)

56 107,25€

Vote: Unanimité

Pour copie conforme. Fait à Saint-Ségal, le 21 mars 2023
Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



Nombre de membres
En exercice :15
Présents :10
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :10
Contre :3
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation :

3 mars 2023

Date de la publication et d'affichage de la
délibération :

23 mars 2023

.....
Séance du 21 mars 2023
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, CELINE COADOUR, AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MARYVONNE BLONDEAU

Étaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER, MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à MICKAEL BERNARD, GILDAS QUIVIGER à ISABELLE LEJEUNE

Secrétaire de séance : STEPHANE L'HELGOUALCH

Délibération N°2023/004

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur Frédéric DRELON, Maire, propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2023 comme suit :

<i>Taxes sur les Ménages</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<i>Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible</i>	<i>14,81%</i>	<i>14,81%</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>38,08 %</i>	<i>38,08 %</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	<i>40,10%</i>	<i>40,10%</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2023 à **38,08 %**
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2023 à **40,10 %**

Vote : Pour :10 / Contre :3

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 21 mars 2023
Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres

En exercice :15
Présents :10
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :13
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation :

3 mars 2023

Date de la publication et d'affichage de la délibération :

23 mars 2023

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, CELINE COADOUR, AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MARYVONNE BLONDEAU

Étaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER, MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à MICKAEL BERNARD, GILDAS QUIVIGER à ISABELLE LEJEUNE

Secrétaire de séance : STEPHANE L'HELGOUALCH

Délibération N°2023/005

TARIFS COMMUNAUX 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} juillet 2023 :

Tarifs Communaux		2022	2023
Photocopie	Format A4 - N&B	0,25 €	0,25 €
	Format A3- N&B	0,50 €	0,50 €
Location matériel	ensemble table + 2 bancs (intérieur)	5,00 €	5,00 €
	d'un banc (intérieur)	2,00 €	2,00 €
	d'une table (intérieur)	3,00 €	3,00 €
Concession cimetière communal	15 ans (2m ²)	100,00€	100,00€
	15 ans (4 m ²)	180,00 €	180,00 €
	15 ans (6 m ²)	240,00 €	240,00 €
	30 ans (2 m ²)	160,00 €	160,00 €
	30 ans (4 m ²)	320,00 €	320,00 €
	30 ans (6 m ²)	400,00 €	400,00 €
Mini concession	15 ans	80,00 €	80,00 €
	30 ans	150,00 €	150,00 €
Columbarium	15 ans	450,00 €	450,00 €

Droit de place (régulier)		3,00 €	3,00 €
Droit de place (commerçant ambulant occasionnel + marché estival)		10,00 €	10,00 €
Location	Salle de réunion Musée des Champs / Longère	200,00€	250€
Location	Salle AR GALON	400,00€	500€
Location	Journée supplémentaire AR GALON ou journée semaine	100,00€	125,00€
Location	Journée supplémentaire AUTRES SALLES ou journée semaine	60€	100€
Location	½ journée (semaine) AR GALON	50€	50€
Location	½ journée (semaine) Autres salles	30€	30€
	Tente de cérémonie (Associations hors commune)	200,00€	200,00€
	Norvégienne	10,00€	10,00€
Cautions	salles	700,00€	700,00€
	tente de cérémonie	560,00 €	560,00 €
	sono (associations de la Commune)	560,00 €	560,00 €
	podium (associations de la Commune)	560,00 €	560,00 €

Vote: Unanimité

Pour copie conforme,

Fait à Saint-Ségal, le 21 mars 2023

Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



Nombre de membres

En exercice :15

Présents :10

Absents :5

Pouvoirs :3

Pour :13

Contre :0

Abstention :0

EXTRAIT

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation :

3 mars 2023

Date de la publication et d'affichage de la

délibération :

23 mars 2023

.....
Séance du 21 mars 2023
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, CELINE COADOUR, AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MARYVONNE BLONDEAU

Étaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER, MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à MICKAEL BERNARD, GILDAS QUIVIGER à ISABELLE LEJEUNE

Secrétaire de séance : STEPHANE L'HELGOUALCH

Délibération N°2023/006

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 PARK AN ESKOP

Madame LEJEUNE Isabelle, Maire-Adjointe, propose de voter le Budget Primitif pour le budget Lotissement Park An Eskop pour 2023.

La section de Fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **25 312,79 €**

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **25 312,79 €**

Vote: Unanimité

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 21 mars 2023

Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le

ID : 029-212902639-20230321-D2023_006-DE

Nombre de membres

En exercice :15

Présents :10

Absents :5

Pouvoirs :3

Pour :13

Contre :0

Abstention :0

EXTRAIT

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation :

3 mars 2023

Date de la publication et d'affichage de la

délibération :

23 mars 2023

.....
Séance du 21 mars 2023
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, CELINE COADOUR, AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MARYVONNE BLONDEAU

Étaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER, MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à MICKAEL BERNARD, GILDAS QUIVIGER à ISABELLE LEJEUNE

Secrétaire de séance : STEPHANE L'HELGOUALCH

Délibération N°2023/007

CREATION BUDGET ANNEXE NOUVEAU LOTISSEMENT ASSUJETTI A LA TVA

Madame LEJEUNE Isabelle, Maire-Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer un budget annexe pour la réalisation du lotissement communal, chemin de Kerigou, parcelles B492, B493 et B495 (17 036 m2)

Il est donc conseillé de créer un budget annexe afférent spécifiquement à cette opération.

Pour cela, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la création d'un Budget Annexe pour le nouveau lotissement selon l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée en vigueur et précise que ce budget sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe de lotissement selon l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée en vigueur,
- **DIT** que ce budget annexe sera assujetti à la TVA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote: Unanimité

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 21 mars 2023

Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



Nombre de membres
En exercice :15
Présents :10
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :13
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation :

3 mars 2023

Date de la publication et d'affichage de la
délibération :

23 mars 2023

.....
Séance du 21 mars 2023
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, CELINE COADOUR, AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MARYVONNE BLONDEAU

Etaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER, MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à MICKAEL BERNARD, GILDAS QUIVIGER à ISABELLE LEJEUNE

Secrétaire de séance : STEPHANE L'HELGOUALCH

Délibération N°2023/008

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 NOUVEAU LOTISSEMENT

Madame LEJEUNE Isabelle, Maire-Adjointe, propose de voter le Budget Primitif pour le budget du nouveau lotissement pour 2023.

La section de Fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **87 000,00 €**

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **87 000,00 €**

Vote: Unanimité

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 21 mars 2023

Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



Nombre de membres
En exercice :15
Présents :10
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :10
Contre :3
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation :
3 mars 2023

Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
23 mars 2023

.....

Séance du 21 mars 2023

.....

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, CELINE COADOUR, AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MARYVONNE BLONDEAU

Étaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER, MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à MICKAEL BERNARD, GILDAS QUIVIGER à ISABELLE LEJEUNE

Secrétaire de séance : STEPHANE L'HELGOUALCH

Délibération N°2023/009

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif pour le budget Commune pour 2023.

La section de Fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **962 107,25 €**
La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **805 346,53 €**

Vote : Pour :10 / Contre :3

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 21 mars 2023
Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



Nombre de membres
En exercice :15
Présents :10
Absents :5
Pouvoirs :3

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation :

3 mars 2023

Date de la publication et d'affichage de la
délibération :

23 mars 2023

.....

Séance du 21 mars 2023

.....

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, CELINE COADOUR, AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MARYVONNE BLONDEAU

Étaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER, MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à MICKAEL BERNARD, GILDAS QUIVIGER à ISABELLE LEJEUNE

Secrétaire de séance : STEPHANE L'HELGOUALCH

Délibération N°2023/010

**URBANISME : PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 6
DECEMBRE 2022**

Pour information, Stéphane L'HELGOUALCH, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 6 décembre 2022 :

- Permis de construire

1. M. LE BERRE Nicolas a déposé le 30 décembre 2022 un Permis de Construire pour la réhabilitation d'une ancienne habitation en garage,miellerie, lieu de stockage sur le terrain cadastré ZE 101, Rospiriou (ACCORD)
2. M.NEDELLEC Laurent a déposé le 30 janvier 2023 un Permis de Construire pour la construction d'un garage, Chemin du Fell (REFUS)
3. M. BILLON Michel a déposé le 18 février 2023 un Permis de Construire pour la construction d'un garage, 12 rue de Ty Douar
4. M. GAGNON Fabien a déposé le 7 mars 2023 un Permis de Construire pour la construction d'une maison individuelle de 101.48m² sur la parcelle cadastrée C985, 9 Park An Eskop
5. La SCI Kerzunou a déposé le 15 mars 2023 un Permis de Construire pour la transformation d'une longère agricole en un cabinet d'étiopathe, en gîtes et espaces de stockage agricole, sur une parcelle située à Kerzunou Izella

- Déclarations préalables

1. Totem France a déposé le 13 décembre 2022 une Déclaration Préalable pour le remplacement de l'antenne et une cloture en panneaux rigides verts sur le terrain cadastré ZA48, Kerguadalen (SDIS)
2. M LEOSTIC Jacky a déposé le 3 janvier 2023 une Déclaration Préalable pour l'installation de modules photovoltaïques sur le terrain cadastré C 971, Tachennic.
3. M. CORCUFF a déposé le 23 janvier 2023 une Déclaration Préalable pour la pose 6 velux sur le terrain cadastré AB n°433, 5 rue de Ty Douar
4. M. LESAGE Pascal a déposé le 16 février 2023 une Déclaration Préalable pour la création d'une grande fenêtre sur le terrain cadastré AB n°845, 23 rue de Ty Douar
5. M. MORVAN Yvon a déposé le 20 février 2023 une Déclaration Préalable pour la division de son terrain (en vue de construire) parcelles B 377-454, Ty Douar
6. M. GUERIN Claude a déposé le 21 février 2023 une Déclaration Préalable pour la création d'une pergola bio-climatique sur le terrain cadastré C 840, 14 Hameau de Tachennic
7. M. ROLLAND Yves a déposé le 27 février 2023 une Déclaration Préalable pour la pose de 8 panneaux

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 21 mars 2023.
Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres

En exercice :15

Présents :10

Absents :5

Pouvoirs :3

Pour :13

Contre :0

Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation :

3 mars 2023

Date de la publication et d'affichage de la

délibération :

23 mars 2023

.....
Séance du 21 mars 2023
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, CELINE COADOUR, AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MARYVONNE BLONDEAU

Etaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER, MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à MICKAEL BERNARD, GILDAS QUIVIGER à ISABELLE LEJEUNE

Secrétaire de séance : STEPHANE L'HELGOUALCH

Délibération N°2023/011

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Frédéric DRELON, Maire, informe l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier a rendu un avis favorable aux 2 demandes qui avaient été formulées.

Compte tenu des besoins du service, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

1/ la modification du tableau des effectifs afin de permettre l'avancement de grade d'un agent du service Scolaire (avancement prévu au 1^{er} avril 2023)

2/ La suppression d'un poste calibré à 23.10h/semaine (poste vacant ménage/garderie) suivi de la création d'un poste à 15h10/semaine (poste garderie)

la modification du tableau des effectifs permettra le recrutement de manière pérenne d'un agent sur le poste d'agent du service périscolaire.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du CST en date du 7 février 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **MODIFIER** le tableau des emplois à la date du 1er avril 2023 :

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Effectif	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	Agent de maîtrise principal	1	TNC (31.70H)

- **MODIFIER** le tableau des emplois à la date du 1er septembre 2023 :

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Effectif	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Agent périscolaire	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	TNC (15.10H)

NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/09/2023

Tableau des effectifs actualisé au 1^{er} septembre 2023 :

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Effectifs	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service administratif	Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1	TC
	Agent d'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	TNC (21.50H)
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Agent de maîtrise	1	TC
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	TC
Affaires scolaires	ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	Agent de maîtrise principal	1	TNC (31.70H)
	ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	1	TNC (30.90H)
	Agent de restauration et d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	TNC (33.90H)
	Agent périscolaire	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	TNC (15.10H)
	Agent périscolaire	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	TNC (18.33H)

Vote: Unanimité

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 21 mars 2023

Le Maire,

Frédéric DRELON



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Frédéric Drelon", written over the official stamp.

Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Stéphane L'Helgoualch", written over the official stamp.